

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231019-2023\_164-DE



# Plan Climat Air Énergie Territorial

## PLAN D' ACTIONS



Octobre 2022



---

# Rapport

## Plan Climat Air Énergie Territorial

### Plan d'actions

---

VERSION	DATE	DESCRIPTION DE L'EVOLUTION
1.0	28/10/2022	Version initiale

Rédacteur	Validateur	Approbateur	Diffusion
Solenne FAVRE Rose QUIROS	Michaël TOMA	Yannick CHAMPNIER	CCM

# Table des matières

---

<b>Table des matières.....</b>	<b>3</b>
<b>1 Présentation du plan d’action .....</b>	<b>4</b>
1.1 Méthodologie d’élaboration .....	4
1.2 Composition .....	4
1.3 Grille de lecture d’une fiche action.....	6
1.4 Evolution du plan d’actions .....	7
<b>2 Animation de la démarche .....</b>	<b>8</b>
2.1 Pilotage.....	8
2.2 Démarche de suivi et évaluation .....	8
<b>3 Les fiches action.....</b>	<b>9</b>

# 1 Présentation du plan d’action

## 1.1 Méthodologie d’élaboration

Ce document présente le programme d’actions 2023-2029 de la communauté de communes de Montesquieu élaboré sur la base du diagnostic territorial et de la stratégie.

Le programme d’actions est le résultat d’une concertation entamée dès la finalisation du diagnostic avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux. Elle a permis de recueillir la vision de chacun sur les thématiques Climat-Air-Energie et de co-construire avec eux le programme d’actions autour d’actions partagées et portées par chacun. Les différents éléments de la concertation sont décrits dans le livre blanc.

## 1.2 Composition

Ce programme se compose de 25 actions déclinées au sein de 6 axes stratégiques.

Chacune des actions est composée d’un certain nombre de mesures concrètes, qui contribuent à l’atteinte des objectifs stratégiques. Les mesures précisées sont soit des mesures déjà existantes portées soit des mesures supplémentaires nouvelles. Ces mesures sont portées par la CCM et une variété d’acteurs du territoire (communes, collectivités voisines, chambres consulaires, etc.),

Le schéma suivant récapitule l’organisation du programme d’action.



Les actions sont diverses allant de projets d’investissement au développement d’outils de communication. Le tableau ci-dessous les récapitule.

### Axe 1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant en chef de file dans l’animation du territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation

- 1.1 Animer le territoire sur les enjeux climat-air-énergie et d’adaptation
- 1.2 Animer en interne des politiques climat air énergie pour une exemplarité territoriale
- 1.3 Travailler de concert avec les territoires et institutions voisines sur les thématiques du plan climat

## **Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public**

- 2.1 Concilier maîtrise de l'artificialisation urbaine et pression démographique
- 2.2 Structurer une politique territoriale de rénovation énergétique des logements
- 2.3 Rénover de manière ambitieuse le tertiaire public et privé
- 2.4 Assurer la sobriété énergétique de l'éclairage public

## **Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction du besoin de déplacement et le détournement vers des modes alternatifs de transport**

- 3.1 Réorganiser globalement la mobilité
- 3.2 Développer les alternatives à l'autosolisme via le report modal vers les transports en commun et le covoiturage
- 3.3 Encourager les mobilités actives
- 3.4 Réduire la nécessité de déplacement

## **Axe 4. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances**

- 4.1 Mener des études spécifiques au territoire sur le potentiel de développement de diverses énergies renouvelables
- 4.2 Élaborer une politique de développement des ENR sur le territoire
- 4.3 Inciter l'ensemble des acteurs du territoire au développement d'ENR

## **Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production agricole, viticole et sylvicole vers des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**

- 5.1 Accompagner l'économie locale dans sa transition écologique
- 5.2 Accompagner les modes de production viticole vers des modèles plus sobres et adaptés au changement climatique
- 5.3 Mener un projet alimentaire de territoire pour une alimentation saine et durable pour tous
- 5.4 Assurer une gestion durable de la forêt
- 5.5 Favoriser l'économie circulaire sur le territoire

## Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter de manière innovante aux impacts du changement climatique

- 6.1 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire et ses vulnérabilités
- 6.2 Gérer et prévenir le risque inondation
- 6.3 Gérer et prévenir les risques feu de forêt et sécheresse
- 6.4 Conserver la ressource en eau et anticiper les potentiels conflits d'usage et demande supplémentaire en eau
- 6.5 Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur et améliorer l'accès aux îlots de fraîcheur
- 6.6 Améliorer la qualité de l'air du territoire

### 1.3 Grille de lecture d’une fiche action

Chacune des actions du programme d’action a fait l’objet d’une fiche précisant :

- Le contexte de l’action
- Les objectifs de l’action
- Les impacts escomptés sur sept thématiques : consommation énergétique, émissions de GES, production ENR, qualité de l’air, adaptation, santé des habitants et sensibilisation/communication
- Les mesures constituant l’action ainsi que leur porteur, les partenaires, le calendrier et le budget alloué (de fonctionnement et d’investissement)
- Les indicateurs de suivi et résultats de l’action

L’exemple de fiche actions suivante précise l’organisation de ces fiches

**territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation**  
**Action 1.1 Animer le territoire sur les enjeux climat-air-Energie et d'adaptation**  
 Date mise à jour : 04/10/2022

**OBJETIF**  
 Développer et maintenir un engagement fort par l'ensemble des acteurs du territoire

**IMPACTS**

- Gain énergétique
- Production d'ENR
- Émissions de GES / séquestration
- Qualité d'air
- Adaptation
- Bien-être pour la santé
- Sensibilisation et communication

**LES ACTIONS**

LES ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT en k€ TTC	BUDGET en k€ TTC
1. Elaborer un plan de communication et mettre en place des outils spécifiques (espace dédié sur le site internet et le magazine de la collectivité...)	CCM	Communes	2023-2029	-	à déterminer
2. Systématiser le recueil des bonnes pratiques et expériences et en faire part aux acteurs concernés	CCM	Communes	2023-2029	-	2k€/An sémin et outils.com
3. Mettre en place une politique événementielle autour des thématiques climat (ex. "Au fil des arbres") tous les ans...	CCM		2023-2029	-	5k€/événement
4. Accompagner les acteurs de la transition afin de permettre leur mise en réseau et montée en compétences sur les thématiques CAE (notamment via la réalisation d'un annuaire...)	CCM	associations, communes	2023	-	0
5. Renforcer le créneau transition écologique dans les "Fonds Concours" existants et le soutien aux associations	CCM	Communes	2023-2029	-	
6. Impliquer le conseil de développement dans les actions en lien avec les enjeux climat-air-énergie-adaptation	CCM		2023-2029	-	
7. Maintenir l'animation et le suivi du PCAET annuellement en lien avec l'ensemble des acteurs	CCM	SYSDAOJ, ALEC, SDEEG	2023-2029	-	
8. Mettre en place un club climat parties prenantes (dont entreprises) en association avec les partenaires économiques	CCM	CO, CMA, club des entreprises, clusters d'innovation	2023-2029	-	

**INDICATEURS**

Intitulé :   
 Nombre de COPIL dédiés au PCAET   
 Producteur : CCM

Contexte et description de l'action

Impacts prévus de l'action selon la notation :  
 0 : neutre,  
 + : Impact faible  
 ++ : Impact modéré  
 ou +++ : Impact fort

Mesures :  
 -intitulé  
 -porteur  
 -partenaires  
 -calendrier  
 -investissement  
 -budget de fonctionnement

Indicateur de suivi et résultats ainsi que le producteur de la donnée

### 1.4 Evolution du plan d'actions

Certaines actions sont d'ores et déjà opérationnelles avec des objectifs et moyens clairement définis. Pour d'autres, les réflexions et concertations continueront dans les mois qui viennent : les projets inscrits consistent alors à formaliser des actions opérationnelles à venir.

Le suivi annuel, puis l'évaluation à mi-parcours, serviront à réorienter certains objectifs. Ce programme d'actions a en effet vocation à être amendé et renforcé au fil du suivi pour pouvoir s'adapter aux évolutions et intégrer les nouvelles opportunités d'actions qui se présenteront.

## 2 Animation de la démarche

### 2.1 Pilotage

En interne, le PCAET sera coordonné par un chef de projet qui devra ainsi :

- Animer la communauté de partenaires sur le territoire
- Assurer une veille active sur les appels à projets et participer aux événements d’information et d’émulation supra-EPCI sur les politiques de transition énergétique
- Suivre et piloter le PCAET, en relevant et analysant les indicateurs de suivi et en proposant une adaptation des actions si besoin

**Un comité de pilotage** se réunira une à deux fois par an pour suivre l’avancement du programme d’actions et faire des propositions de modifications d’actions si nécessaire. Cette équipe est composée d’élus et d’agents de l’intercommunalité, mais aussi de partenaires (ADEME, Sysdau...).

Plusieurs services de la CCM interviendront dans le suivi ou la conception des projets en fonction des thématiques abordées. De nombreuses filières professionnelles seront mises à contribution dans la mise en œuvre et la bonne conduite du PCAET, cela, quel que soit le maître d’ouvrage de l’action.

### 2.2 Démarche de suivi et évaluation

Le PCAET va faire l’objet d’une démarche de suivi et d’évaluation sur 6 ans, avant son renouvellement. Un bilan à mi-parcours, réglementaire, aura lieu au bout de 3 ans afin de mesurer les évolutions des variables et indicateurs au fil du temps et d’évaluer la démarche proposée et ses résultats au regard des objectifs fixés.

Niveau du suivi/évaluation	Objectif de l’évaluation	Ce que l’on cherche à mesurer	Les outils de mesure associés
<b>Programme d’actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivre la <b>mise en œuvre technique du plan d’actions</b> : réalisation et résultats visibles de l’action programmée</li> </ul>	La mise en œuvre des ambitions et actions programmées	<b>Tous les ans :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de réalisation pour chaque action</li> <li>• Si besoin entretien qualitatif avec le porteur de l’action</li> </ul>
<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l’évaluation et le <b>pilotage politique</b> des opérations stratégiques</li> <li>• Évaluer la <b>pertinence, la cohérence et l’efficacité</b> du programme d’actions</li> </ul>	Les principaux résultats et impacts de la stratégie de transition énergétique	<b>Tous les 3 ans :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs stratégiques</li> <li>• Séminaire d’évaluation</li> </ul> Rédaction d’un rapport d’évaluation

L’animation de la démarche, de son dispositif de suivi et de l’évaluation doit permettre de piloter le PCAET selon une démarche d’amélioration continue. Ainsi, année après année, le programme d’actions pourra être réorienté en fonction des avancées ou des difficultés constatées, ainsi que des opportunités qui auront vu le jour, en particulier en lien avec les démarches régionales (SRADDET) et les financements à venir.



## 3 Les fiches action

---

**AXE****ACTIONS****Axe 1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant en chef de file dans l'animation du territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation**

[Action 1.1 Animer le territoire sur les enjeux climat-air-Energie et d'adaptation](#)

[Action 1.2 Animer en interne des politiques climat air énergie pour une exemplarité territoriale](#)

[Action 1.3 Travailler de concert avec les territoires et institutions voisines sur les thématiques du plan climat](#)

**Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public**

[Action 2.1 Concilier maîtrise de l'artificialisation urbaine et pression démographique](#)

[Action 2.2 Structurer une politique territoriale de rénovation énergétique des logements](#)

[Action 2.3 Rénover de manière ambitieuse le tertiaire public et privé](#)

[Action 2.4 Assurer la sobriété énergétique de l'éclairage public](#)

**Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction du besoin de déplacement et le détournement vers des modes alternatifs de transport**

[Action 3.1 Réorganiser globalement la mobilité](#)

[Action 3.2 Développer les alternatives à l'autosolisme via le report modal vers les transports en commun et le covoiturage](#)

[Action 3.3 Encourager les mobilités actives](#)

[Action 3.4 Réduire la nécessité de déplacement](#)

**Axe 4. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances**

[Action 4.1 Mener des études spécifiques au territoire sur le potentiel de développement de diverses énergies renouvelables](#)

[Action 4.2 Elaborer une politique de développement des ENR sur le territoire](#)

[Action 4.3 Inciter l'ensemble des acteurs du territoire au développement d'ENR](#)

**Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production agricole, viticole et sylvicole vers des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**

[Action 5.1 Accompagner l'économie locale dans sa transition écologique](#)

[Action 5.2 Accompagner les modes de production viticole vers des modèles plus sobres et adaptés au changement climatique](#)

[Action 5.3 Mener un projet alimentaire de territoire pour une alimentation saine et durable pour tous](#)

[Action 5.4 Assurer une gestion durable de la forêt](#)

[Action 5.5 Favoriser l'économie circulaire sur le territoire`](#)

**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter de manière innovante aux impacts du changement climatique**

[Action 6.1 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire et ses vulnérabilités](#)

[Action 6.2 Gérer et prévenir le risque inondation](#)

[Action 6.3 Gérer et prévenir les risques feu de forêt et sécheresse](#)

[Action 6.4 Conserver la ressource en eau et anticiper les potentiels conflits d'usage et demande supplémentaire en eau](#)

[Action 6.5 Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur et améliorer l'accès aux îlots de fraîcheur](#)

[Action 6.6 Améliorer la qualité de l'air du territoire](#)



**Axe 1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation**  
**Action 1.1 Animer le territoire sur les enjeux climat-air-Energie et d'adaptation**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Un plan climat est une démarche globale de territoire qui concerne tous les acteurs. Celle-ci commence avec l'élaboration du plan d'actions mais l'enjeu est de la faire vivre sur toute sa durée. Le suivi et l'animation est indispensable pour cela et sera assuré par la communauté de communes de Montesquieu. Afin d'avoir une vision globale, elle se chargera en lien avec toutes les parties concernées de réaliser le suivi du plan d'actions annuellement et d'en tenir informés l'ensemble des acteurs. Elle communiquera via l'ensemble des outils à sa disposition sur les thématiques climat air énergie (site internet, magazine, fiches de retour d'expérience, événement...).

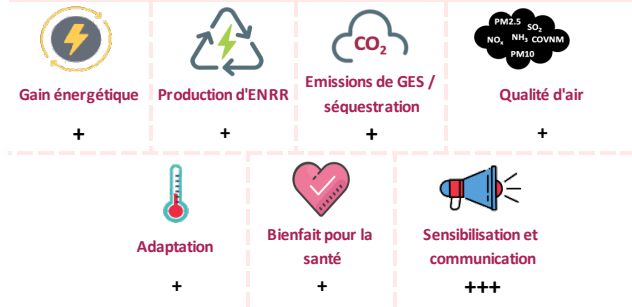
La CCM renforcera les thématiques PCAET dans les initiatives déjà mises en place : fonds de concours, conseil de développement, commission transition écologique et solidaire...

Elle accompagnera également l'ensemble des acteurs de la transition à travers des outils tels qu'un annuaire ou la mise en place d'un club climat.

**OBJECTIF**

Développer et maintenir un engagement fort par l'ensemble des acteurs du territoire

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
<i>dont en cours</i>				en k€ TTC	en k€ TTC	
1.1.1	Elaborer un plan de communication et mettre en place des outils spécifiques (espace dédié sur le site internet et le magazine de la collectivité...)	CCM	Communes	2023-2029	-	à déterminer
1.1.2	Systématiser le recueil des bonnes pratiques et expériences et en faire part aux acteurs concernés	CCM	Communes	2023-2029	-	2 k€/an séminaire et outils com
1.1.3	Mettre en place une politique événementielle autour des thématiques climat (ex. "Au fil des arbres") tous les ans...	CCM		2023-2029	-	5k€/événement
1.1.4	Accompagner les acteurs de la transition afin de permettre leur mise en réseau et montée en compétences sur les thématiques CAE (notamment via la réalisation d'un annuaire...)	CCM	associations, communes	2023	-	-
1.1.5	Renforcer le critère transition écologique dans les "Fonds Concours" existants et le soutien aux associations	CCM	Communes	2023-2029	-	-
1.1.6	Impliquer le conseil de développement dans les actions en lien avec les enjeux climat-air-énergie-adaptation	CCM		2023-2029	-	-
1.1.7	Réaliser l'animation et le suivi du PCAET annuellement en lien avec l'ensemble des acteurs	CCM	SYSDAU, ALEC, SDEEG	2023-2029	-	-
1.1.8	Mettre en place un club climat parties prenantes (dont entreprises) en association avec les partenaires économiques	CCM	CCI, CMA, club des entreprises, clusters d'innovation	2023-2029	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Nombre de COPIEL dédiés au PCAET	CCM
Nombre de temps forts d'échange sur ces thématiques organisés par la CCM (séminaire...)	CCM
Nombre de fonds de concours intégrant les thématiques Climat Air Energie Adaptation	CCM



## Axe 1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation

### Action 1.2 Animer en interne des politiques climat air énergie pour une exemplarité territoriale

Date mise à jour : 28/10/2022

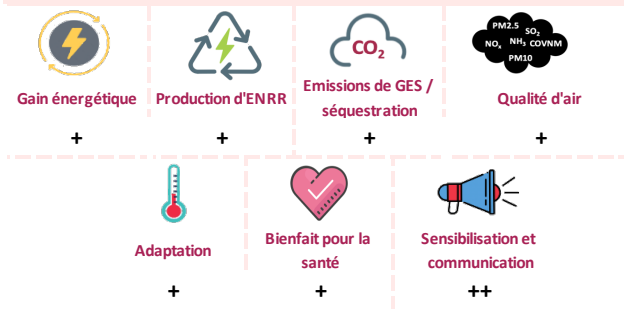
#### CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La communauté de communes de Montesquieu réalise en interne de nombreuses actions pour diminuer ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre, dans de nombreux secteurs : de la voirie, en passant par les bâtiments ou encore l'informatique. Récemment le règlement de télétravail a été revu afin de pouvoir notamment limiter les déplacements domicile-travail. La CCM mène également depuis 2021 une démarche de « budget climat » de manière volontaire afin de bien mesurer son rôle dans l'atténuation du changement climatique. Celle-ci permet à la collectivité de comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques, neutres ou négatives pour le climat, et la CCM souhaite étendre progressivement le périmètre de l'analyse ainsi que les critères pris en compte pour l'évaluation pour refléter l'ensemble des engagements dans la transition écologique et solidaire. Consciente des enjeux et de son rôle pour enclencher les actions, elle souhaite aujourd'hui renforcer ses démarches et mieux communiquer dessus.

#### OBJECTIF

Entraîner l'ensemble des acteurs du territoire à baisser leurs impacts en renforçant ses propres démarches et en les faisant connaître

#### IMPACTS



#### SOUS-ACTIONS

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
				en k€ TTC	en k€ TTC	
<i>dont en cours</i>						
1.2.1	Proposer des temps de sensibilisation et un programme de formation aux élus et agents aux enjeux climat-air-énergie-adaptation	CCM	Communes	2023-2029	-	a déterminer
1.2.2	Réaliser une évaluation (notamment budgétaire) des politiques publiques climat air énergie	CCM		2023-2029	-	-
1.2.3	S'inscrire dans une démarche de recherche et mobilisation de financements externes pour la transition écologique pour la CCM	CCM	Agence nationale, Région, etc	2023-2029	-	-
1.2.4	Participer à des appels à projets nationaux sur les thématiques CAE (ex AMI voirie durable)	CCM		2023-2029	-	-
1.2.5	S'inscrire dans une démarche interne pour une collectivité exemplaire, au service de la transition (labellisation CAE)	CCM	Ademe	2022 : début de la démarche	-	accompagnement conseiller CAE
1.2.6	Accentuer les démarches d'achats publics responsables	CCM, communes	Achats publics Responsables en Nouvelle-Aquitaine (A3R), CNFPT	2023-2029	-	-
1.2.7	Développer les outils internes (référentiels, cahier des charges types...) pour systématiser la prise en compte des enjeux environnementaux dans les démarches de la collectivité	CCM		2023-2029	-	-
1.2.8	Déployer un réseau de référents internes pour porter les politiques de transition et de sobriété	CCM		2023-2029	-	-

#### INDICATEURS

Intitulé	Producteur
% d'appels d'offre avec un critère carbone	CCM
Nombre d'étoiles label CAE (ex Cit'ergie)	CCM
Nombre de temps de sensibilisation à destination des élus et agents sur les enjeux CAE-Adaptation	CCM



## Axe 1. Engager la collectivité dans la transition écologique en la positionnant territoire et la communication sur les thématiques air-énergie-climat-adaptation

### Action 1.3 Travailler de concert avec les territoires et institutions voisines sur les thématiques du plan climat

Date mise à jour : 28/10/2022

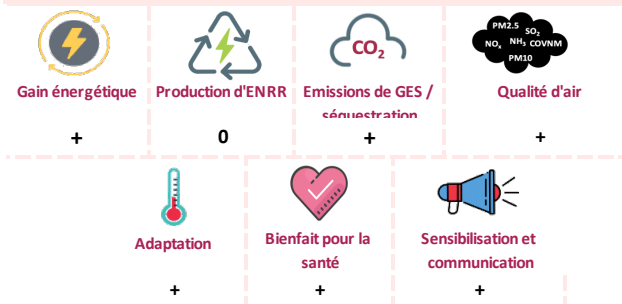
#### CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

La situation géographique de la CCM en fait un territoire à l'intersection de nombreux enjeux partagés avec les zones environnantes. Le territoire a la particularité de partager simultanément des caractéristiques d'un territoire péri-urbain et viticole pour sa partie située au nord et d'un territoire rural pour le sud et l'ouest. Il est traversé par l'A62, une des portes d'entrée de la Métropole Bordelaise. Il fait partie des territoires longés par la Garonne et une grande partie du territoire appartient à la région sylvicole des landes de Gascogne. Le profil du territoire est donc fortement influencé par les enjeux des territoires environnants. La concertation et la coopération avec les différents territoires sur des thématiques telles que le transport, le tourisme, ou encore le développement économique permet la création de synergies et garantit une cohérence dans la transition écologique du territoire et sa vision à long terme.

#### OBJECTIF

Renforcer la coopération extra-territoriale afin d'assurer une cohérence dans les politiques engagées

#### IMPACTS



#### SOUS-ACTIONS

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT <i>en k€ TTC</i>	BUDGET <i>en k€ TTC</i>
<i>dont en cours</i>					
1.3.1	Coopérer avec Bordeaux Métropole sur des axes d'intérêt commun (mobilité, développement économique et tourisme, transition éco, alimentation)	CCM, BM	2022-2026	-	-
1.3.2	Mettre en place une convention de coopération avec le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne	CCM, PNR	2023	-	-
1.3.3	Travailler de concert avec les collectivités du Sud Gironde sur la thématique du tourisme (convention NOTT)	Office du Tourisme	Offices du tourisme de Bazadais, Sud Gironde,	2022-2026	-
1.3.4	Intégrer les objectifs de PCAET dans le contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle Aquitaine	CCM, Région	2023	-	-
1.3.5	Renforcer la coopération avec Jalle-Eau Bourde sur les thématiques de la plateforme de rénovation énergétique et de la mobilité	CCM, CC Jalle-Eau Bourde	2022-2029	-	-
1.3.6	Continuer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat	CCM, Etat			
1.3.7	Poursuivre et développer les projets en partenariat avec le Département	CCM, Département	2023-2029		

#### INDICATEURS

Intitulé	Producteur
Nombre de réunions avec les territoires et institutions voisines	CCM
Nombre de conventions de coopération signées	CCM



**Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public**

**Action 2.1 Concilier maîtrise de l'artificialisation urbaine et pression démographique**

Date mise à jour : 07/11/2022

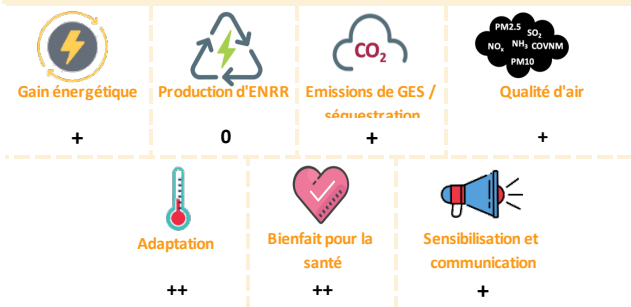
**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** | **OBJECTIF**

La pression démographique due à la localisation périurbaine du territoire engendre une artificialisation croissante du territoire. Or l'étalement urbain et les constructions diffuses, non densifiées, sont un des facteurs principaux de destruction des habitats naturels et disruption des continuités écologiques, nécessaires pour le maintien de la biodiversité du territoire. L'artificialisation mène également à un risque accru de dommages et dégâts lors d'inondations du fait de l'imperméabilisation des sols qu'elle engendre. Les milieux très urbanisés sont également le lieu de phénomène d'îlots de chaleur, qui accentuent l'inconfort thermique et ont un effet néfaste sur la santé humaine lors de phénomènes de fortes chaleurs.

L'importance de préserver les milieux naturels, et de garantir la bonne santé des habitants justifie la nécessité de limiter l'artificialisation tout en assurant une capacité d'accueil de nouveaux arrivants, en repensant notamment le logement dans sa globalité, qui constitue un des plus grands consommateurs d'espace. Cette ambition de freiner et limiter le grignotage des espaces naturels se retrouve également au niveau national avec l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) inscrit au plan biodiversité et qui fixe comme objectif une division par deux des rythmes d'artificialisation d'ici 2030 et une atteinte de la ZAN d'ici 2050.

Diminution de l'empreinte des nouveaux logements  
Zéro Artificialisation Nette à 2050

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS** | **PORTEUR** | **PARTENAIRES** | **CALENDRIER** | **INVESTISSEMENT** | **BUDGET**

SOUS-ACTIONS		PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>					<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
2.1.1	Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier (suivi de la consommation foncière, du foncier mobilisable, etc)	CCM et partenaires du PLH	SYSDAU	2022-2027	-	5 k€ / an
2.1.2	Promouvoir de nouvelles formes d'habiter	CCM et partenaires du PLH	Communes	2022-2027	-	1 événement bi-annuel : 15k€
2.1.3	Proposer une charte opérateur	CCM et Communes	opérateurs	2023 : rédaction charte opérateur	-	-
2.1.4	Intégrer dans les PLU les obligations réglementaires et les enjeux ressortis du PCAET (ZAN, ENR...)	CCM et Communes		2024-2027 - à revoir avec le SCOT	-	-
2.1.5	Envisager l'autorisation de Permis de diviser	CCM et Communes	Etat, ANAH, Région, CD33, SYSDAU, structures de conseil, PROCIVIS	2024 : expérimentation 2025-2027 : mise en œuvre	-	-
2.1.6	Favoriser le développement résidentiel au sein de l'enveloppe urbaine déjà existante : reconquête du parc vacant et renouvellement urbain en priorité	CCM et Communes	Etat, EPF NA, bailleurs sociaux, SYSDAU, structure de conseil (ADIL, CAUE)	2022-2027	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Surface artificialisée dans l'année (ha)	observatoire de l'habitat
Nombre de logements vacants rénovés	service urbanisme des communes



**Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public**

**Action 2.2 Structurer une politique territoriale de rénovation énergétique des logements**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le secteur résidentiel est le deuxième poste de consommation énergétique au niveau national et sur la CCM. Il occupe également la deuxième position en émissions de GES. La diminution de l'empreinte carbone du secteur résidentiel est dès lors un des enjeux essentiels du territoire. L'enjeu a d'ailleurs été placé en premier rang lors de la demande de priorisation des sujets par les communes.

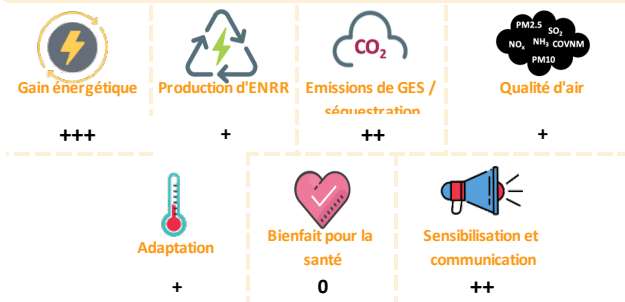
La loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015 fixe l'objectif d'atteindre un taux de 100% du parc résidentiel considéré comme bâtiment basse consommation (BBC). Cet objectif ambitieux implique une massification des rénovations globales efficaces de logement.

La CCM est à l'heure actuelle couverte par la plateforme énergétique de Graves et Landes de Cerne, qui couvre également la CC Jalle Eau Bourde et le nombre de rénovations est estimée à environ 30 logements par an. La mise en place d'une démarche systémique est donc essentiel pour permettre une massification des rénovations énergétiques à la hauteur des objectifs régionaux et nationaux. Cette démarche doit comprendre la détection de logements à rénover, et la montée en charge de la plateforme afin qu'elle permette l'accompagnement sur l'ensemble des aspects de la rénovation, et le renforcement et la mise en relation d'autres structures et dispositifs existants, notamment sur l'aspect financier.

**OBJECTIF**

Baisser de 15 GWh la consommation énergétique résidentielle par rapport à 2019

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

dont en cours

**PORTEUR**

**PARTENAIRES**

**CALENDRIER**

**INVESTISSEMENT**

**BUDGET**

en k€ TTC

en k€ TTC

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
2.2.1	Quantifier les objectifs de rénovation énergétique des logements par catégorie (individuel, copropriété, collectif), et mettre en place un dispositif d'observation de l'habitat intégrant des indicateurs attestant de la progression de la rénovation durable.	CCM	2023	-	-	
2.2.2	Etudier sur la durée du PCAET l'opportunité de mettre en place une démarche d'Amélioration de l'Habitat (OPAH, PIG...)	CCM	Anah, Région, opérateurs agréés	2023-2029	-	-
2.2.3	Structurer la détection des logements à rénover via notamment la réalisation d'une campagne de thermographie sur les communes de l'unité urbaine	CCM, communes	ALEC, SDEEG	2023-2029	-	étude thermo : 50k€ environ
2.2.4	Détecter la précarité énergétique (via CCAS et services sociaux, fournisseurs energie...) et informer les ménages du dispositif SLIME 33 (identification et accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique)	Département	Communes	2022-2029	-	-
2.2.5	En lien avec l'Etat et la Région, renforcer la plateforme de rénovation énergétique pour une prise en compte intégrale (techniques, juridiques et financiers) et augmenter l'action des structures existantes sur l'aspect financier (aides, tiers financement...)	CCM, Jalle Eau Bourde	Etat, Région, CREAQ, BME, Anah, CD33, SYSDAU, CAUE, Syndics, GRDF	2022-2029	-	Multiplication du budget PRE : x2 puis x4
2.2.6	Inciter les foyers vers de nouvelles pratiques de sobriété énergétique par la pratique d'éco-gestes à travers des campagnes de sensibilisation	CCM	SDEEG, CREAQ, ALEC	2023-2029	-	box écogestes : 10€/ménage - 2700 ménages sensibilisés d'ici 2030
2.2.7	Structurer la profession afin d'assurer une offre adéquate à l'augmentation des rénovations via la détection des artisans du territoire, la communication sur la visibilité et les prédictions aux artisans et la coopération avec les organismes du bâtiment	Région, CCI, CMA, FFB, CAPEB	CCM	Dès 2023	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Nombre de rénovations réalisées via la plateforme de rénovation	CREAQ
Nombre de ménages sensibilisés	CREAQ
Nombre de ménages accompagnés dans le cadre du SLIME	Département



**Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public**

**Action 2.3 Rénover de manière ambitieuse le tertiaire public et privé**

Date mise à jour : 28/10/2022

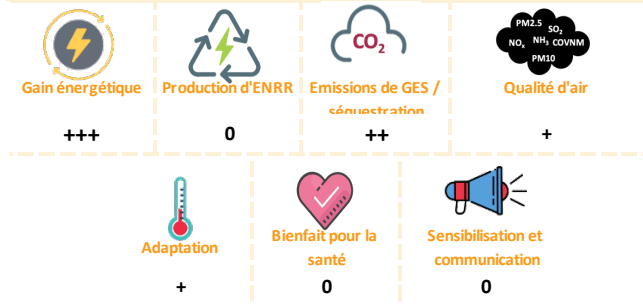
**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le tertiaire est un poste majeur de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. La rénovation des bâtiments, publics et privés, est un levier majeur pour diminuer l'empreinte de ce secteur. Au niveau national, la loi ELAN inscrit une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Les conditions de cette obligation sont fixées dans le décret tertiaire : elle passe par une réduction d'au moins 40% d'ici 2030 de la consommation des bâtiments tertiaires d'une superficie de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Afin de mettre en œuvre au mieux cet objectif ambitieux, une mise à disposition des informations et un accompagnement du grand tertiaire privé peut s'avérer être un accélérateur de la démarche. Le petit tertiaire privé, même si non directement concerné par le décret tertiaire, a toute sa pertinence à être informé et accompagné sur des démarches d'amélioration de performance énergétique, d'un point de vue économique pour certains mais également en anticipation de futures réglementations possibles. Pour ce qui est du patrimoine public, La CCM et les communes la constituant possèdent un patrimoine important (technopôle de Martillac, crèches, écoles, mairies, etc) et leur rénovation est une action essentielle. Sur 10 communes ayant répondu au questionnaire, 8 ont indiqué avoir des projets de rénovation de leur patrimoine en cours. La CCM a engagé depuis 2021 la rénovation du centre de ressources de Martillac, le bâtiment intercommunal le plus important, dans l'objectif de réduire de 60% sa consommation énergétique. De plus, l'engagement dans de tels projets de rénovation contribue à l'exemplarité des collectivités et permet un retour d'expérience intéressant pour d'autres acteurs souhaitant s'engager dans de telles démarches.

**OBJECTIF**

Assurer le respect du décret tertiaire sur le territoire  
Baisser de 6 GWh la consommation énergétique tertiaire par rapport à 2019

**IMPACTS**



SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
<b>2.3.1</b> Communiquer sur les obligations du décret tertiaire et sensibiliser les obligés	CCM, ALEC, SDEEG	Communes, Département	2023-2029	-	4 k€ : 2 séminaires (info et mi-parcours)
<b>2.3.2</b> Engager une démarche de rénovation et de suivi d'économie des flux sur le patrimoine communal (écoles, gymnase, salles, stades,...) en faisant appel à des financements basés sur des	Communes	ALEC, SDEEG	2023-2029	invest. à prévoir pour rénover 30% d'ici 2029 -	
<b>2.3.3</b> Rénover le patrimoine communautaire en élaborant un ordre de priorité via le PPI (centre de ressources, crèches, centre technique, maison des solidarités...)	CCM	ALEC	2023-2029	invest. moyen pour rénover 30% du parc : 400k€/an	convention ALEC 11 k€/3 ans
<b>2.3.4</b> Développer un plan de sobriété énergétique exemple : réduction du chauffage, voiles d'ombrages, détection de présence éclairage couloir, remplacement led, ...	CCM		2023-2029	en cours de détermination	en cours de détermination
<b>2.3.5</b> Renforcer l'action de la plateforme de rénovation énergétique en direction du tertiaire privé	CCM	Eau Jalles Bourde	2023-2029	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
% de communes accompagnées par un économiste de flux	SDEEG, CREAQ
Evolution des consommations communales / 2019	Communes
Evolution des consommations communautaires / 2019	CCM





**Axe 2. Promouvoir la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'éclairage public**

**Action 2.4 Assurer la sobriété énergétique de l'éclairage public**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

L'éclairage public est un poste majeur de consommation électrique et dépenses énergétiques des collectivités. L'éclairage artificiel nocturne engendre également des effets négatifs sur la biodiversité : bouleversement des alternances jour/nuit, cause de mortalité supplémentaire, ruptures des corridors écologiques, impact sur la migration nocturne des oiseaux, etc.

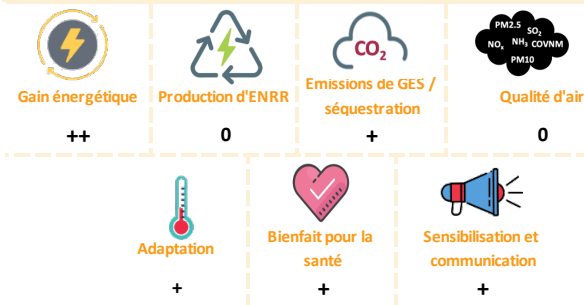
Afin d'adresser ces deux problématiques, il convient de déployer des mesures qui permettent simultanément une réduction de la dépense énergétique et un impact réduit sur la faune nocturne, via des leviers tels que l'extinction de l'éclairage sur certaines périodes, la rénovation des luminaires de telle sorte qu'ils soient plus économique et aient un impact réduit sur la faune.

A titre d'exemple, depuis 2020, la commune de Cadaujac expérimente l'extinction de l'éclairage nocturne entre 1h et 5h du matin. L'économie d'énergie estimée avoisine les 30%, et l'extinction évite la perturbation jour/nuit ce qui bénéficie à la faune nocturne, lutte contre la pollution lumineuse et permet également la protection du ciel étoilé. Cette expérimentation permet de mener un questionnement sur la pertinence de l'éclairage de nuit à l'échelle plus large de la CCM selon la zone géographique et ses besoins (zones d'activités notamment).

**OBJECTIF**

Réduire les impacts de l'éclairage sur la biodiversité nocturne  
Améliorer l'efficacité énergétique des installations d'éclairage

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
				en k€ TTC	en k€ TTC
<i>dont en cours</i>					
2.4.1 Réaliser des diagnostics lumière de l'ensemble des installations en termes de consommations et de pollution lumineuse générée (optimisation du système d'éclairage ou remplacements de certains candélabres)	Communes	ALEC/SDEEG	2023-2029	-	environ 50 k€ diag de toutes les communes
2.4.2 Etudier et mettre en place l'extinction de l'éclairage public de nuit	Communes		2023-2029	-	-
2.4.3 Faire respecter l'extinction de l'éclairage des bâtiments non résidentiels la nuit	Communes	Entreprises	2023-2029	-	-
2.4.4 Réduire les horaires d'éclairage sur les zones d'activité en lien avec les communes	CCM	Communes	2023-2029	-	-
2.4.5 Rénover l'éclairage public (passage en LED...)	Communes		2023-2029	estimation : 600 €/luminaire pour un passage en LED	-
2.4.6 Rénover l'éclairage public des Zones d'Activité Economiques	CCM		2023-2029	estimation : 200k€ pour 330 luminaires (dont 75k€ engagés)	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
% du parc d'éclairage communale rénové/optimisé		Communes
% du parc d'éclairage communautaire rénové/optimisé		CCM
% des communes ayant mis en place l'extinction nocturne		Communes



**Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction et le détournement vers des modes alternatifs de transport**  
**Action 3.1 Réorganiser globalement la mobilité**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** **OBJECTIF**

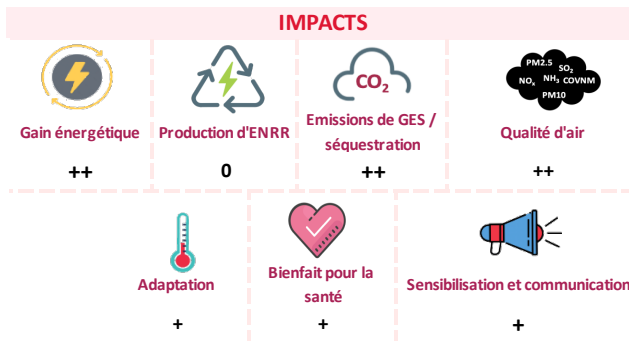
La mobilité est le premier poste en terme de consommation énergétique et d'émission de GES du territoire. La CCM est caractérisée par une très importante utilisation de la voiture individuelle fortement responsable de l'impact majeur de ce secteur. Au vu des enjeux et des nombreuses caractéristiques le composant (type de déplacement, mode de transport, taille des déplacements, etc), ce secteur mérite d'être d'abord pensé dans sa globalité afin de fixer un cadre stratégique et opérationnel général pour guider la transition vers un schéma moins dépendant de la voiture individuelle.

Poser les bases permettant la transformation des mobilités sur le territoire.

Consciente des enjeux majeurs du secteur, la CCM, qui a pris la compétence mobilités en 2021, réalise à l'heure actuelle un Plan de Mobilités Simplifié qui viendra alimenter l'axe d'action Mobilités du PCAET.

La coopération avec les autres parties prenantes (Région, Département, syndicat NAM) et les territoires voisins (Bordeaux Métropole, Jalle-Eau Bourde) est également un aspect sur lequel la CCM travaille actuellement. La signature d'une convention cadre avec Bordeaux Métropole définissant la mobilité comme un axe majeur de coopération prévoit notamment un retour et partage d'expérience accentué, et une participation de la CCM sur la gouvernance des mobilités.

Le maillage du territoire de telle sorte que les alternatives à la voiture individuelle soient interconnectées, rendues complémentaires et disponibles à différents publics, est également un axe de travail de la CCM, qui a déjà enclenché et souhaite élargir la réflexion sur la mise en place de pôles d'échanges multimodaux (PEM).



SOUS-ACTIONS		PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
dont en cours					en k€ TTC	en k€ TTC
3.1.1	Réaliser un plan de mobilité simplifié (PDMS)	CCM	Ademe	2022-2023	-	80 k€ dont aide Ademe 30 k€
3.1.2	Renforcer le dialogue et la coordination avec les autres AOM (coordination de l'offre, billetterie, MaaS...)	CCM	NAM, Bordeaux Métropole, Région, Jalle-Eau	2022-2026	-	-
3.1.3	Encourager les entreprises du territoire à développer des actions de mobilité envers leurs salariés notamment via la création de plans de mobilité (ex : PMIE technopôle de Montesquieu)	CCM	Sysdau, Entreprises implantées	2023-2029	-	-
3.1.4	Créer et renforcer des pôles d'échange multimodaux au niveau des arrêts de gare, stations de bus et aires de covoiturage	à déterminer	SDEEG, SNCF, CCM; Département, NAM, Région et communes	2023-2029	à déterminer	-
3.1.5	Déployer le Schéma d'installation des Bornes de recharges électriques et le faire connaître	CCM, SDEEG	Département	2023-2029	déploiement de bornes de recharges : 450k€	-
3.1.6	Décarboner les flottes des véhicules des collectivités publiques	Communes, CCM	SDEEG	2023-2029	Coût d'achat de véhicules à motorisation alternative	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
PDMS réalisé	CCM
Nombre de bornes de recharge électrique sur le territoire	SDEEG
Nombre de Pôles d'Echanges Multimodaux	CCM



**Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction et le détournement vers des modes alternatifs de transport**

**Action 3.2 Développer les alternatives à l'autosolisme via le report modal vers transports en commun et**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** **OBJECTIF**

Le développement de mobilités alternatives, telles que le covoiturage et les transports en commun (bus, train) permet un détournement de la voiture individuelle comme mode de transport, enclenchant ainsi une réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du secteur. Pour cela, les alternatives déployées doivent répondre à un besoin du territoire, être accessibles sans contraintes majeures à la majorité des habitants et être correctement interconnectées pour assurer une continuité de service sur le territoire et au-delà, vers les destinations des habitants.

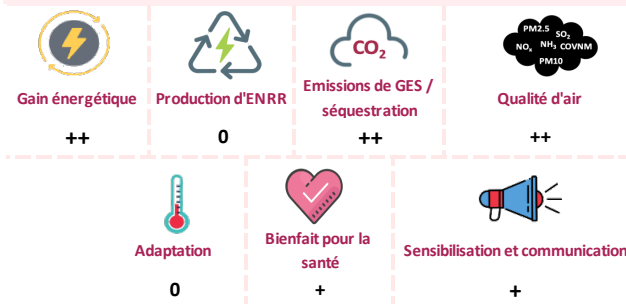
A l'échelle du bassin Garonne-Gironde, le syndicat Nouvelle-Aquitaine Mobilités élabore actuellement un schéma multimodal. Celui-ci vise à répondre au mieux aux besoins évolutifs de mobilité via la réalisation d'un diagnostic, le recueil des besoins et l'élaboration de schémas fonctionnels de desserte.

La présence sur le territoire de la ligne TER connectant le territoire à Bordeaux présente une opportunité importante pour augmenter la part de trajets domicile-travail effectuée en train. Le projet de RER métropolitain, initié en 2018 par la Région et Bordeaux Métropole, dont les travaux sur la zone Montesquieu devraient commencer en 2026 a pour objectif de permettre une massification de l'usage de ce mode de transport, notamment par une augmentation des fréquences horaire et une tarification plus adaptée.

Au sein de la CCM plusieurs actions sont en cours : l'accompagnement de public fragile via une offre de transport à la demande, la mise en place d'un réseau de covoiturage solidaire, ou encore l'aide au déploiement et à l'entretien d'aires de covoiturage.

Augmenter significativement la part modale des transports en commun et du covoiturage à l'insu de l'autosolisme pour tous types de déplacement

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS** **PORTEUR** **PARTENAIRES** **CALENDRIER** **INVESTISSEMENT** **BUDGET**

<i>dont en cours</i>					<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
3.2.1	Développer une stratégie de transport en commun sur le territoire : création d'une nouvelle ligne, extension TBM, ligne car express ceinture ouest...	CCM	Région, NAM, Bordeaux Métropole	2023-2029	-	6k€
3.2.2	Continuer à accompagner les réflexions portées par l'Etat pour la mise en place d'une voie de covoiturage sur l'A62	BM	NAM	2022-2026	-	-
3.2.3	Proposer une offre de transport ferroviaire plus fréquente, plus facile d'utilisation, plus abordable : RER métropolitain	Région	Bordeaux Métropole	2026-2028	-	-
3.2.4	Accompagner les publics fragiles par l'intermédiaire du transport à la demande et d'actions de mobilité solidaire	CCM		2023-2029	véhicules déjà achetés	-
3.2.5	Mettre en place un réseau de covoiturage répondant aux besoins du territoire en lien avec les partenaires des territoires voisins (CC covoit)	CCM	Région, TBM, NAM et du CD33	2023-2029	-	50 k€
3.2.6	Déployer le schéma des aires de covoiturage, qui prévoit notamment une assistance au déploiement et à l'entretien des aires de covoiturage	CCM	Département, Communes	2023-2029	à déterminer	à déterminer

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Mise en place d'un réseau de covoiturage sur le territoire	INSEE
Part modale des transports en commun pour les déplacements domicile travail	INSEE
Nombre de place de stationnement sur les aires de covoiturage du territoire	Département, Communes



**Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction du b  
détournement vers des modes alternatifs de transport**

**Action 3.3 Encourager les mobilités actives**

Date mise à jour : 28/10/2022

CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION	OBJECTIF								
<p>Le développement des modes de déplacement qualifiés comme actifs que sont la marche et le vélo a toute sa pertinence dans la réflexion sur la diminution de l'empreinte carbone. En effet, en plus d'avoir une empreinte carbone négligeable, ce sont des solutions aux bénéfices multiples : ces modes sont peu onéreux, et représentent un bénéfice pour la santé physique des individus les pratiquant régulièrement. Cependant, pour massifier le déplacement en mobilités actives et généraliser son recours pour tous types de déplacement (achat, travail, tourisme), la typologie du territoire doit pouvoir se prêter à ce type de déplacement et implique donc d'être équipé d'infrastructures connectées et d'équipements performants pour assurer des déplacements sereins, sécurisés, rapides et fiables.</p> <p>Conscient des multiples bénéfices de ces modes de transport, la CCM et les communes ont déjà engagé des actions majeures permettant leur développement dont la réalisation d'un schéma directeur intercommunal cyclables et la mise en place d'un fonds de concours ayant permis la construction de pistes cyclables dans plusieurs communes.</p>	<p>Résorber les discontinuités entre les itinéraires cyclables existants Augmenter la part modale des mobilités actives en lien avec le plan vélo et mobilités actives au niveau national (tripler la part modale du vélo)</p> <p><b>IMPACTS</b></p> <table border="1"> <tr> <td>  Gain énergétique +++                 </td> <td>  Production d'ENRR 0                 </td> <td>  Emissions de GES / séquestration +++                 </td> <td>  Qualité d'air ++                 </td> </tr> <tr> <td>  Adaptation 0                 </td> <td>  Bienfait pour la santé ++                 </td> <td>  Sensibilisation et communication +                 </td> <td></td> </tr> </table>	 Gain énergétique +++	 Production d'ENRR 0	 Emissions de GES / séquestration +++	 Qualité d'air ++	 Adaptation 0	 Bienfait pour la santé ++	 Sensibilisation et communication +	
 Gain énergétique +++	 Production d'ENRR 0	 Emissions de GES / séquestration +++	 Qualité d'air ++						
 Adaptation 0	 Bienfait pour la santé ++	 Sensibilisation et communication +							

SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
3.3.1 Mener une analyse sur les continuités entre les schémas cyclables des intercommunalités, en y associant le Département dans le cadre de son schéma directeur cyclable et son propre accompagnement	CCM	Bordeaux Métropole, Département, Territoires voisins	2022-2026	-	-
3.3.2 Organiser une communication coordonnée pour les cheminements Vélo et piéton : vision globale des aménagements (dptmt, Métropole, communes, intercommunalité), cartographie exhaustive des pistes, signalétique)	CCM	Région et NAM, Bordeaux Métropole, Département, SYSDAU, communes	2023-2029	-	à déterminer
3.3.3 Poursuivre l'investissement sur le schéma directeur des itinéraires cyclables et réfléchir à l'évolution des critères au vu des enjeux du plan climat	CCM	Communes	2023-2029	100 k€/an env.	-
3.3.4 Développer les services vélos (location vélo, aides à l'achat, parcs à vélos sécurisés avec possibilité de charge, totems pour réparer les vélos et les gonfler, atelier réparation...)	Communes, CCM, bailleurs, entreprises		2023-2029	à déterminer	-
3.3.5 Inscrire dans les documents d'urbanisme les emplacements réservés nécessaires au déploiement des installations de mobilités actives (pistes cyclables, stationnements sécurisés, passages piétons protégés et trottoirs sécurisés, ...)	Communes	CCM	2023-2029	-	-

INDICATEURS	Producteur
Intitulé	
Part modale des mobilités actives pour les déplacements domicile-travail	INSEE
Linéaire de pistes cyclables sur le territoire (en km)	CCM



**Axe 3. Réduire à la source les émissions du secteur transport par la réduction et le détournement vers des modes alternatifs de transport**  
**Action 3.4 Réduire la nécessité de déplacement**

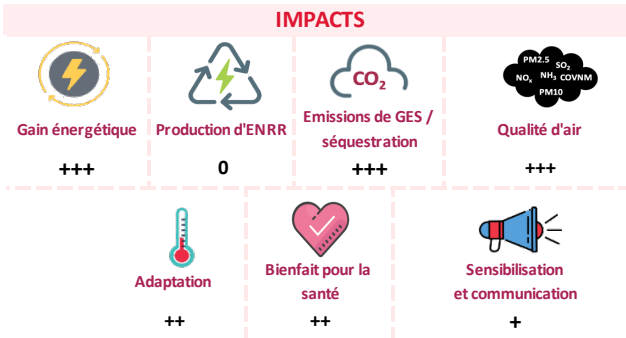
Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** **OBJECTIF**

Une des façons d'agir pour permettre la réduction de l'impact du secteur mobilités est de limiter les déplacements. La tendance des dernières décennies à l'étalement urbain et à la désertification des centres bourgs a fortement contribué à l'augmentation des kilomètres parcourus et à la dépendance croissante de l'individu à la voiture, particulièrement dans les zones rurales et péri-urbaines. La réduction à la source du besoin de déplacement ou la réduction de la distance à parcourir lors de déplacement, qui favoriseraient les déplacements à empreinte carbone nulle (marche, vélo), est un enjeu majeur. Cette réduction passe notamment par la redynamisation de centres-bourgs, la démultiplication de zones d'achat de biens et services, et la décentralisation de certaines activités autour de la métropole bordelaise (activités culturelles, sportives, de santé).

Étant donné que ce levier aborde la problématique du déplacement à la source, il passe souvent par des solutions indirectes : en effet, le besoin de déplacement découlant de facteurs multiples environnants (aménagement du territoire, disponibilité de biens et services, modes d'approvisionnement utilisés, déplacements liés au travail, etc.) , des actions visant à modifier ces éléments auront un impact sur la nécessité de déplacement et ainsi sur les consommations et émissions liées.

Augmenter la desserte du territoire en biens et services et relocaliser les activités au sein du territoire pour assurer la réduction du besoin de déplacements.



SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>	
3.4.1	Mettre en place un aménagement économique équilibré et coordonné avec Bordeaux Métropole	CCM, BM	services de l'Etat	2022-2026	-	-
3.4.2	Mettre en œuvre un schéma d'aménagement commercial avec un fond de concours pour assurer une vitalité des centres bourg	CCM	Communes	2023-2029	à récupérer CCM	-
3.4.3	Développer les Tiers lieu type "coworking" sur le territoire et favoriser le télétravail pour les salariés du territoire	Communes, CCM, associations, entreprises	CCM	2023-2029	à déterminer par les communes/associations	-
3.4.4	Améliorer l'approvisionnement et le recours à des produits locaux (action issue du PAT)	CCM, Communes	Communes, Département	2022-2025	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Fonds attribué pour la redynamisation des centres bourgs	CCM
Nombre de tiers lieu sur le territoire	CCM



## Axe 4. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances

### Action 4.1 Mener des études spécifiques au territoire sur le potentiel de développement de diverses énergies

Date mise à jour : 28/10/2022

#### CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

A l'heure actuelle, les connaissances de la CCM sur les potentialités de développement des ENRR sont relativement réduites. Dans l'optique de développer la production d'ENR sur le territoire, il apparaît essentiel d'approfondir ces connaissances via des études spécifiques menées pour différents types d'énergie. Ces études peuvent être menées à plusieurs échelles, selon l'énergie concernée, les ressources disponibles et la pertinence du périmètre d'étude.

A l'heure actuelle, le Département mène une étude sur l'identification du potentiel photovoltaïque sur zones anthropisées sur l'ensemble du département, qui constitue une ressource riche sur laquelle la CCM peut se baser.

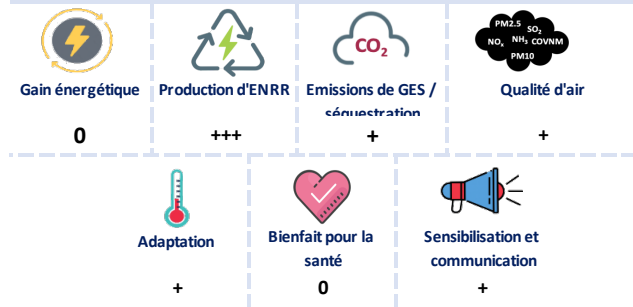
A l'échelle de la CCM, une étude sur le déploiement de réseaux de chaleur sur le technopôle de Martillac est prévue, en lien avec l'extension de cette zone.

Cette action se donne comme objectif d'approfondir les connaissances du territoire, d'une part en termes de potentiel énergétique et de potentiel de valorisation et d'autre part en termes de besoin en énergie sur le territoire et de la distribution du besoin.

#### OBJECTIF

Approfondir les connaissances du territoire en termes de potentiel ENRR

#### IMPACTS



#### SOUS-ACTIONS

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
				en k€ TTC	en k€ TTC	
<b>4.1.1</b>	Étudier les potentialités en matière de déploiement d'énergie géothermique (cartographie et besoins localisés sur le territoire)	BRGM	CCM, SYSDAU, ALEC, ADEME	2023-2029	-	env. 25k€ pour un atlas géothermique
<b>4.1.2</b>	Finaliser l'étude du potentiel photovoltaïque sur les friches et communiquer à l'ensemble du territoire (acteurs privés, collectivités,)	Département		2023	-	-
<b>4.1.3</b>	Étudier l'opportunité de développement des réseaux de chaleur sur les ZAE, notamment celle de la technopôle, en parallèle du projet d'extension	CCM	ALEC/SDEEG a voir avec enquête	2023-2029	-	-
<b>4.1.4</b>	Étudier l'opportunité de développement des réseaux de chaleur sur les centres bourgs	Communes	ALEC/SDEEG a voir avec enquête	2023-2029	-	-
<b>4.1.5</b>	Étudier les potentiels ENR sur les bâtiments communaux et intercommunaux	Communes, CCM	ALEC/SDEEG ?	2023-2029	-	inclus dans convention CEP et à déterminer pour les autres communes
<b>4.1.6</b>	Étudier le potentiel et la possibilité de valorisation des biodéchets des ménages et du tertiaire suite à la mise en place de la collecte de biodéchets d'ici 2024	CCM	Ademe, Région, Chambre d'agriculture	A partir de 2024	-	à déterminer

#### INDICATEURS

	Intitulé	Producteur
	Réalisation d'une étude sur les biodéchets	CCM
	Nombre d'études sur les potentiels des bâtiments et des réseaux de chaleur	CCM et communes



**Axe 4. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances**

**Action 4.2 Elaborer une politique de développement des ENR sur le territoire**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** | **OBJECTIF**

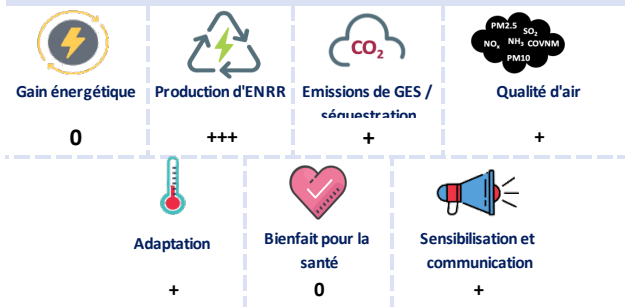
A la suite et en parallèle du travail d'approfondissement des connaissances, une phase de définition d'une vision commune et partagée sur les principes, modalités et contraintes voulues du déploiement est nécessaire pour enclencher un développement des ENRR efficace, compris et porté par le territoire.

La définition de cette vision commune est dépendante de plusieurs étapes. Elle passe par une concertation avec les élus des communes pour partager les visions, orientations et expériences dans ce secteur. Une étape d'information et de porter à connaissance, à destination des élus et services, de dispositifs existants liés au déploiement ENRR apparait pertinente : les missions de cadrage proposées par l'ALEC, ou encore le système de remontée d'information et de partage d'expérience proposé par le BRGM sont des exemples d'outils intéressants de porter à connaissance. Enfin, la réflexion en termes d'aménagement (révision des PLU, adaptation des règles pour prendre en compte les projets ENR, etc.) permet d'opérationnaliser cette vision au sein des communes.

Cette phase est primordiale pour ensuite enclencher un déploiement des ENRR coordonné, cohérent et en phase avec l'ensemble des objectifs du PCAET.

Tendre vers une vision commune du déploiement des ENRR

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS** | **PORTEUR** | **PARTENAIRES** | **CALENDRIER** | **INVESTISSEMENT** | **BUDGET**

SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
<b>4.2.1</b> Elaborer une feuille de route énergie en concertation avec les communes	CCM, communes	Région	2023-2029	-	
<b>4.2.2</b> Assurer une animation sur les options énergétiques de la CCM et les dispositifs de déploiement EnR	CCM	SDEEG, ALEC, BRGM, Département	2023-2029	-	1 séminaire annuel + 1 événement type "salon de l'énergie"
<b>4.2.5</b> Accompagner la mise en œuvre des projets ENR portés par les communes (Castres-Gironde, La Brède, Cabanac-et-Villagrains,...)	CCM	Communes	2023-2029	-	-
<b>4.2.3</b> Fixer dans les PLU les conditions de mise en œuvre de projet ENR : zones identifiées comme favorables, zones interdites, surface maximale, etc	Communes		2023-2029	-	-
<b>4.2.4</b> Mettre en place un référentiel commun relatif aux implantations de panneaux solaires avec les collectivités voisines	CCM	CCM, EPCI, Département de la Gironde, ALEC, Chambre d'agriculture	2023-2029	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Nombre de réunions/ateliers/événements d'acculturation ENRR	CCM
Réalisation d'une feuille de route pour le développement des ENRR sur le territoire	CCM
Nombre de PLU révisés pour prendre en compte l'aménagement ENR	Service urbanisme des communes



**Axe 4. Repenser les énergies du territoire et leur distribution pour limiter les dépendances**

**Action 4.3 Inciter l'ensemble des acteurs du territoire au développement d'ENRR**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** **OBJECTIF**

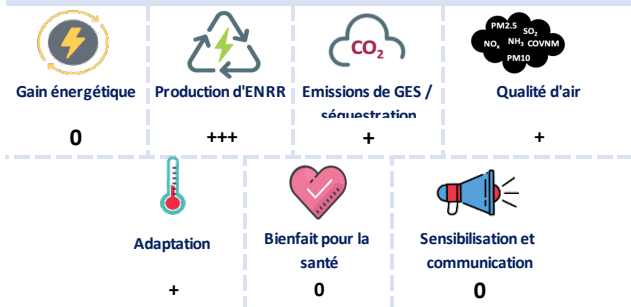
Après définition de la vision commune, il convient de réunir les conditions pour un développement optimal d'ENRR sur le territoire. Pour cela, il est nécessaire de mobiliser les divers acteurs des filières (communes, citoyens, porteurs de projets, etc) afin de faire émerger des projets ENRR divers, complémentaires et innovants. Cette mobilisation peut notamment être enclenchée par la mise à disposition d'informations nécessaires à l'arbitrage sur le déploiement d'installations ENRR (cadastre solaire notamment) ou encore via le partage d'expériences et de projets réussis.

A titre d'exemple, à Cadaujac, un lotissement avec stockage de chaleur géothermique a été finalisé il y a quelques mois. Celui-ci effectue un couplage solaire/géothermie pour le chauffage et l'Eau Chaude Sanitaire. Cette solution est particulièrement pertinente car elle permet de réduire l'impact de la caractéristique intermittente de l'énergie solaire. La mise en avant et la communication sur de tels projets peut permettre un passage à l'action et une généralisation sur l'ensemble du territoire.

A l'heure actuelle, sur les 10 communes ayant répondu au questionnaire, la moitié a indiqué avoir des projets de déploiement ENRR en cours dans les 5 ans à venir.

Atteindre une couverture de 28% de la consommation énergétique par de la production locale d'ENRR d'ici 2030

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS** **PORTEUR** **PARTENAIRES** **CALENDRIER** **INVESTISSEMENT** **BUDGET**

SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
4.3.1 Identifier des chantiers témoin en terme d'intégration des EnR sur les communes	Communes	CCM, Ademe	2023-2029	-	-
4.3.2 Élaborer un cadastre solaire	CCM	SEM énergie (BxM Energies, Gironde Energies), ALEC, SDEEG	2023-2029	-	25k€ pour la réalisation d'un cadastre
4.3.3 Renforcer la relation entre le territoire et l'unité de méthanisation de Saint-Selve	Suez (St Selve), CCM	GRDF	2023-2029	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Nombre de chantiers témoins restitués en fiches expériences	CCM
Réalisation du cadastre solaire	CCM





**Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**

**Action 5.1 Accompagner l'économie locale dans sa transition écologique**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Afin d'assurer la transition écologique des multiples entreprises présentes sur le territoire et rendre résiliente l'économie locale, plusieurs enjeux sont à adresser. Les entreprises doivent être accompagnées pour optimiser leurs efforts de réduction de leurs impacts et anticiper la réglementation les concernant.

Il existe à l'heure actuelle beaucoup de dispositifs ayant un tel objectif, notamment via la Chambre des métiers et de l'Artisanat (bourse aux déchets, label éco défi, diagnostic énergétique pris en charge) qu'il convient de faire connaître afin d'élargir leur recours sur tout le territoire.

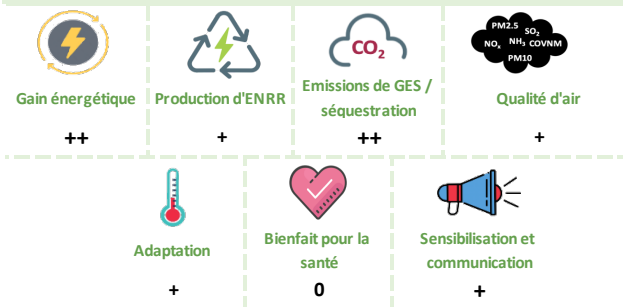
La CCM et la CMA ont signé une convention à cet effet, qui territorialise davantage les dispositifs et augmente les outils d'accompagnement des entreprises implantées sur le territoire.

Les zones d'activités et leur développement dans un cadre prenant en compte les enjeux climat, énergie et environnement représente également un enjeu important, étant donné l'attractivité du territoire.

**OBJECTIF**

Faire évoluer les entreprises et zones d'activités du territoire vers des objectifs alignés à ceux du PCAET (réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre principalement)

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
5.1.1	Office du tourisme	CCM, communes, Gironde tourisme, Département, OT partenaires	stratégie 2023-2026	-	-
5.1.2	CCM	CCI, CMA	2022 : signature d'une convention avec la CMA 2023 : signature d'une convention avec la CCI	-	-
5.1.3	CCM	Communes, Sysdau, Services de l'état, entreprises		Technopôle : à déterminer	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
	Nombre d'entreprises accompagnées ou ayant bénéficié d'un dispositif d'une des chambres consulaires	CMA, CCI
	Nombre de ZAE intégrant des critères énergétiques et environnementaux dans leur développement	CCM



**Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production à des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**

**Action 5.2 Accompagner les modes de production viticole vers des modèles plus sobres et adaptés au changement climatique**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Environ 2500 hectares sur le territoire sont occupés par des vignobles, soit un peu moins de 10% de l'étendue de celui-ci.

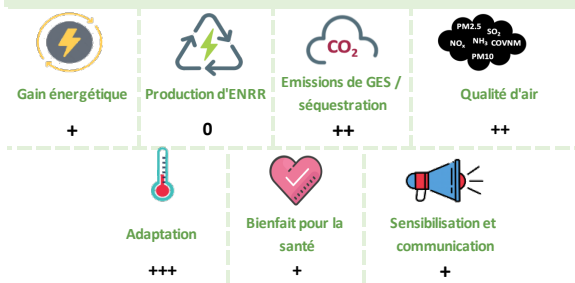
Depuis plusieurs années, la Région, le Département, la Chambre d'agriculture et d'autres structures mènent des actions pour mieux connaître et limiter les impacts des activités agricoles dans leur globalité et notamment les activités viticoles. Ainsi en 2018, le Département a présenté les résultats du diagnostic ClimAgri sur le département, réalisé par la chambre d'agriculture de Nouvelle Aquitaine. La chambre d'agriculture a élaboré des scénarios ainsi que des fiches action subdivisés par filière, dont la filière viticole, pour aider les collectivités à travailler en partenariat avec les viticulteurs de leur territoire. L'Observatoire Régional sur l'Agriculture et le Changement climatique a été mis en place et permet d'objectiver les évolutions avérées depuis plusieurs décennies et constitue le référentiel de ce qui peut être attribué au changement climatique. La Région porte le programme VitiREV comprenant plus de 50 actions pour des territoires viticoles respectueux de l'environnement. La chambre d'agriculture Nouvelle-Aquitaine Afin d'accompagner les acteurs de la filière viticole dans leurs propres démarches d'innovation, la CCM a développé un projet dénommé EUREKAWINE dont l'objectif est de détecter les besoins en termes d'évolution de pratiques, de développer des projets innovants en réponse à ces besoins en lien avec les plateformes et de diffuser les bonnes pratiques sur l'ensemble de la filière vitivinicole dans le but d'accompagner la transition de cette filière vers une viticulture durable et innovante.

Dans le domaine viticole, l'adaptation au changement climatique, est un enjeu majeur, et est accentué sur le territoire de la CCM du fait de la présence d'appellations. La sensibilisation et la communication sur les impacts du changement climatique sur les caractéristiques phénologiques des cépages et l'évolution vers des pratiques et cépages plus adaptés au changement climatique apparaît donc comme primordial.

**OBJECTIF**

Diminuer l'impact environnemental des pratiques viticoles et les accompagner dans leur adaptation pour faire face aux évolutions climatiques

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
5.2.1 Développer et faciliter un échange de bonnes pratiques au sujet de la lutte contre les gelées tardives	Département	CCM, viticulteurs		-	-
5.2.2 Etudier les résultats de l'étude Pestiriv menée par l'Anses sur l'exposition des polluants liés aux vignes	CCM	ATMO, INSEE, chambre d'agriculture, CIVB, ADEME, INRA, agriculteurs, viticulteurs	publication des résultats de Pestiriv en 2024	-	-
5.2.3 Accompagner la filière viticole pour l'aider à s'adapter et diminuer les émissions de GES via des Appels à Manifestation d'Intérêt	CIVB	viticulteurs, AOC Pessac-Léognan et Graves	stratégie d'ici 2030	-	-
5.2.4 Travailler avec les structures compétentes pour accompagner les viticulteurs dans leur changement de pratiques	CCM	chambre d'agriculture, Région, CIVB, ADEME, INRA, agriculteurs, viticulteurs		-	à déterminer
5.2.5 Développer les lisières viticoles urbaines sur les communes viticoles via la mise en œuvre de la démarche Vitirev (implantations de haies-zones tampons, résolution des conflits d'usage)	SYSDAU, Viticulteurs	CCM, Département, DRAAF, Chambre d'agriculture, CIVB, IFV, INRA	2020-2028	73,6 k€ subventionnés à la NA : lauréats de AàP national	
5.2.7 Développer l'innovation dans les exploitations viticoles via le dispositif EurekaWine	CCM	Viticulteurs, Région, InnoVin, Mégnac	2022-2024	150 k€	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
Surfaces viticoles certifiées bio		Agence Bio
Nombre d'exploitations accompagnées par le dispositif EurekaWine et VitiRev		CCM et Région



**Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**

**Action 5.3 Mener un projet alimentaire de territoire pour une alimentation saine et durable pour tous**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La CCM a engagé un Programme Alimentaire Territorial (PAT) depuis deux ans en concertation avec les producteurs et les restaurants scolaires.

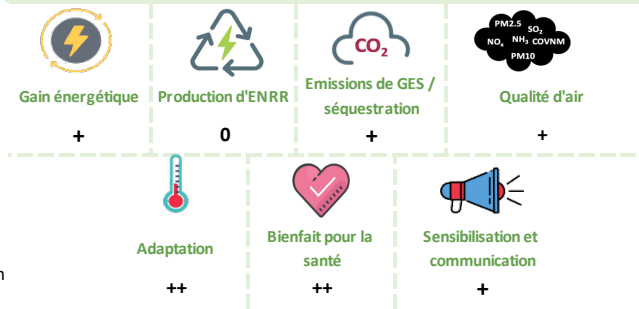
Un PAT a pour vocation de coconstruire un système alimentaire territorialisé entre les acteurs d'un même territoire afin de relocaliser l'alimentation, tout en la rendant plus saine et plus durable. En effet, la transition écologique du secteur agricole et l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique implique de recréer du lien entre production et consommation, en tendant notamment vers une agriculture nourricière qui répond aux besoins alimentaires de la population, ou encore en sensibilisant les consommateurs à l'alimentation saine et locale. Le PAT s'adresse donc aussi bien à l'amont du système alimentaire (producteurs notamment) qu'à l'aval avec les consommateurs.

Une feuille de route a été élaboré en 2022 comprenant 5 axes et 24 actions. Afin de créer du lien et faire émerger des synergies entre PAT et PCAET, qui adresses des sujets souvent imbriqués, cette action du PCAET reprend de façon synthétique les éléments du PAT en présentant les axes qui comprennent des actions diverses en lien avec la transition écologique du territoire dont les projets de tiers-lieu agricole et d'une épicerie sociale et solidaire itinérante.

**OBJECTIF**

100% des habitants ont accès à une alimentation saine et durable

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
				en k€ TTC	en k€ TTC	
dont en cours						
5.3.1	Sensibiliser et informer le public sur les principes et techniques de l'autoproduction alimentaire afin de favoriser la création de potager partout ou cela est possible (école, habitation, etc)	Associations citoyennes, Communes, CCM	2023-2029	-	-	
5.3.2	Sensibiliser la population à l'alimentation saine, durable et locale (axe 2 du PAT)	CCM	IREPS, DREAL, DRAAF, associations, communes, SAFER, C Agri, Département, réseau d'acteurs jeunesse, OT	2021-2024	-	14,5 k€ sur 3 ans (malette pédagogique, événements, concours photos)
5.3.3	Travailler avec les structures compétentes pour accompagner les agriculteurs dans leur changement de pratiques	CCM	C Agri, Région, CIVB, ADEME, INRA, agriculteurs, viticulteurs	2023-2029	Acquisition d'espaces test agricole (compris dans l'action 5.3.2)	à déterminer
5.3.4	Préserver le foncier agricole, maintenir l'activité agricole et soutenir les porteurs de projets (axe 1 du PAT)	CCM, communes	C Agri., SAFER, Interbio, Agrobio, Département, Terre de liens, RENETA, communes	2021-2024	coût acquisition foncière : 180k€ (PAT)	52,4 k€ (espace test, accompagn., fiches expériences)
5.3.5	Améliorer l'approvisionnement de la restauration collective (axe 3 du PAT)	CCM, communes	communes, DRAAF, responsable des cantines, A3R	2021-2024		42k€ (formation, prév. gaspillage, accompagnement...)
5.3.6	Donner accès à tous à une alimentation saine et locale (axe 4 du PAT)	CCM, commune, associations	financeurs de PARASOL, CRESS, coop. Tiers-Lieux, CCAS, RENETA	2022 : lancement épicerie solidaire 2023 : mise en place "centre de ressources agricoles"	30 k€ : création d'une ESS itinérante	entretien de l'ESS : 5k€/an
5.3.7	Développer l'éco-pâturage sur les prairies humides et les terrains publics	CCM	CEN Nvel Aqui, C Agri, propriétaires fonciers, syndicats d'assainissement			à déterminer/ voir avec service env

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Surface agricole utile (ha)	CCM
Nombre de projets d'installation d'agriculteurs concrétisés	CCM
Taux de produits locaux pour chaque acteur de la restauration collective	CCM



**Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**

**Action 5.4 Assurer une gestion durable de la forêt**

Date mise à jour : 28/10/2022

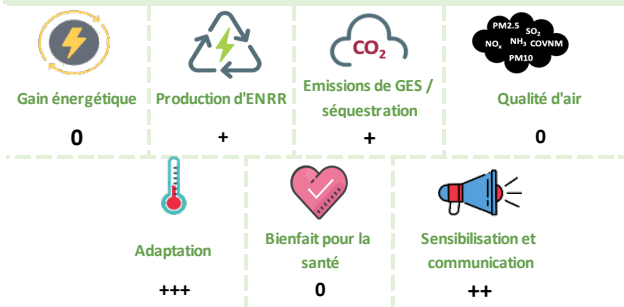
**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La surface de forêt est de 22 000 ha environ soit 63% du territoire. Il s'agit principalement d'une forêt privée de pins maritimes. La forêt joue un rôle important dans la séquestration carbone, avec environ 14% des émissions de CO2 du territoire séquestrés en 2019 mais présente de nombreuses vulnérabilités au dérèglement climatique. En 2019, le CRPF a réalisé une étude sur les enjeux forestiers. Une des conclusions concerne le ciblage des peuplements pauvres pour maximiser le gain carbone. Grâce au label bas carbone, des organismes qui souhaitent compenser leurs émissions peuvent financer des projets liés au balivage intensif de taillis, à la reconstitution de peuplement dégradé ou au boisement de terres non forestières. Pour la forêt exploitée, constitué principalement de pins maritimes, l'accompagnement des propriétaires proposé par le CNPF permet de gérer plus durablement et d'adapter la forêt de demain. La séquestration carbone des forêts constituées de pins maritimes a lieu principalement dans les produits bois : une fois le bois coupé, le carbone peut être stocké dans les produits transformés : meuble, poutre, charpente, etc. La mise en valeur et le développement local de la filière bois constitue donc un levier intéressant pour assurer un débouché à la sylviculture du territoire, et maintenir la séquestration carbone du territoire. La mise en valeur des multiples services écosystémiques des forêt aux espèces variées et multiples (diminution des risques inondations, îlots de fraîcheur, production de bois, etc) apparait également comme un levier important pour adapter la forêt au monde de demain. Le projet Sylv'valor, construire la forêt de demain, porté par le consortium formé autour du CRPF Nouvelle-Aquitaine, de l'institut de recherche EIFER, du SSSO (syndicat des sylviculteurs du Sud-Ouest) et du Sysdau, est un projet qui rentre dans ce cadre. C'est un projet pilote qui valorise la filière forêt/bois en pleine expansion, révèle l'importance de sa gestion, de ses produits et l'ensemble de ses services écosystémiques, ainsi que ses aspects paysagers et récréatifs, tout en identifiant les attentes des acteurs de la forêt en matière de valorisation de ces services et de ses usages. L'objectif est de développer un outil d'aide à la gestion multicritères, de façon à inciter les propriétaires à valoriser leurs forêts et adopter des modes de gestion innovants. La CCM est d'ores et déjà candidate pour mener des expérimentations sur son territoire.

**OBJECTIF**

Optimiser la séquestration carbone forestière et adapter la forêt au dérèglement climatique

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
				en k€ TTC	en k€ TTC	
5.4.1	Sensibiliser les élus, et accompagner les entreprises de la forêt et sylviculteurs sur l'atténuation du CC possible par les forêts ainsi que les impacts du CC sur la forêt (espèces les plus adaptées, risque de déficit hydrique estival)	CRPF	CCM	2023-2029	-	
5.4.2	Participer, de concert avec les acteurs du territoire à la mise en œuvre et l'expérimentation du projet Sylv'Valor via notamment le lancement d'opération témoin au label bas carbone, la réalisation d'inventaire des parcelles en déshérence	SYSDAU, CRPF	Communes, CCM, sylviculteurs, entreprises privées, ONF, URCOFOR	2023-2029	-	-
5.4.3	Poursuivre le partenariat avec les gestionnaires de la forêt publique (ONF, département, ...)	CCM	ONF, Département	2023-2029	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Surface de parcelles candidates au projet pilote Sylv'valor	CRPF
Nombre d'actions de sensibilisation sur les problématiques d'adaptation forestière et du rôle de la forêt	CCM



**Axe 5. Accompagner l'évolution de l'économie locale et des modes de production des modèles moins émetteurs de GES et les adapter au changement climatique**  
**Action 5.5 Favoriser l'économie circulaire sur le territoire**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

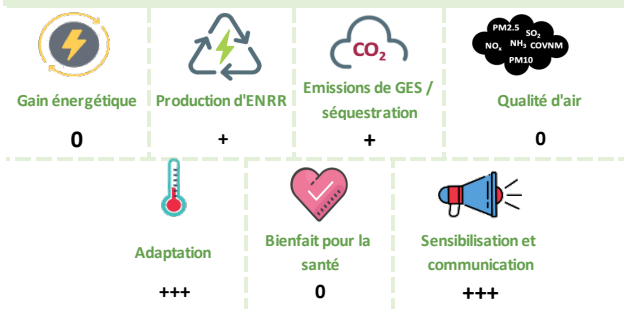
Le développement de l'économie circulaire et l'économie de partage apparaît comme un levier important dans la réduction des impacts et l'adaptation au changement climatique. Un questionnaire envoyé auprès des communes révèle que sur 10 communes répondantes, 9 ont indiqué avoir engagé des démarches rentrant dans le cadre de l'économie circulaire, notamment des mesures anti-gaspillages et une gestion des déchets tournée vers le recyclage.

L'économie circulaire constitue un axe fort des politiques de la CCM, et se traduit notamment par le souhait d'adjoindre une recyclerie à une déchetterie du territoire pour permettre aux déchets des uns d'être valorisés et réemployés par d'autres. L'objectif de l'action est d'embarquer l'ensemble du territoire dans des démarches similaires pour faire tendre l'économie locale vers une économie circulaire.

**OBJECTIF**

Réduire le volume de déchets produits sur le territoire via la prévention, le recyclage et le réemploi

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

dont en cours

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
				en k€ TTC	en k€ TTC
5.5.1	CCM	CCI, chambre des métiers, Ademe, Club des entreprises	création de la recyclerie en 2023	à déterminer	
5.5.2	CCM	CCI, CMA, TechnoWest		-	À déterminer

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
	Création d'une recyclerie	CCM
	Nombre de ZAE ayant déployé une démarche économie circulaire	CCM
	Tonnes de déchets produits	CCM



**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter aux impacts du changement climatique**

**Action 6.1 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel du territoire et ses vulnérabilités**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

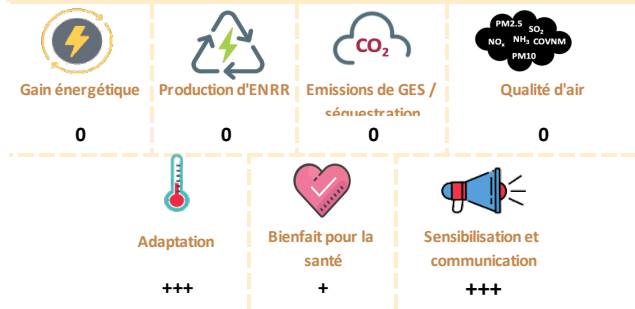
**OBJECTIF**

Pour pouvoir agir et protéger sa biodiversité mais aussi les habitants du territoire, la connaissance du patrimoine naturel et des vulnérabilités locales est indispensable. Depuis plusieurs années, des actions ont été menées en ce sens. Ainsi la CCM a déjà mis en place un outil cartographique (Intrageo), qui synthétise les risques par commune, voire à la parcelle lorsque cela est possible. Mais dans un contexte de changement climatique important et rapide, il s'agit d'aller plus loin et de définir une feuille de route pour gérer les principaux risques. Après l'identification précise des vulnérabilités, la prochaine étape consiste à établir une stratégie d'adaptation au changement climatique adaptée au contexte local.

L'adaptation au changement climatique a été classé en deuxième position lors de la demande de priorisation des sujets aux communes. Afin d'approfondir cette connaissance, des outils tels que la démarche TACCT, développé par l'Ademe donnent un cadre d'analyse permettant de structurer le travail à mener avec les acteurs et partenaires extérieurs.

Etablir une stratégie de gestion des risques et d'adaptation

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

dont en cours

**PORTEUR**

**PARTENAIRES**

**CALENDRIER**

**INVESTISSEMENT**

**BUDGET**

				en k€ TTC	en k€ TTC
<b>6.1.1</b>	Déployer et utiliser l'outil de l'Atlas de la Biodiversité sur les 13 communes pour l'aide à la décision et la sensibilisation	CCM, communes	Agence Française de Biodiversité	-	36k€ à la charge de CCM
<b>6.1.2</b>	Réaliser une étude sur la gestion des risques naturels sur la CCM, mettre à jour les plans communaux de sauvegarde et réaliser un PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)	CCM, communes	Cerema, ANCT, SDIS, DFCI, CCFS, etc	période :2022 - 2025 durée étude : 15 mois	58,8 k€ dont 45k€ financés par l'Etat
<b>6.1.3</b>	Intégrer, lors de l'élaboration des PLUs, les secteurs soumis aux risques naturels (dont inondation et retrait/gonflement argile) et y limiter drastiquement l'extension des constructions	Communes		-	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
	% PLU identifiant les secteurs soumis aux inondations	Communes
	Réalisation d'un PICS	CCM



**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter aux impacts du changement climatique**

**Action 6.2 Gérer et prévenir le risque inondation**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Le territoire est traversé par plus de 300 km de cours d'eau et comprend 20 km de digues de bord de Garonne. Il est soumis à trois types d'inondation : par débordement de cours d'eau, par ruissellement et par remontées de nappes alluviales. La localisation en aval de la Garonne, ainsi que la proximité de l'estuaire de la Gironde, engendrent des crues dans un secteur sous influence fluvio-maritime. Avec le dérèglement climatique, les inondations de la Garonne ou de ses affluents risquent d'être plus nombreuses.

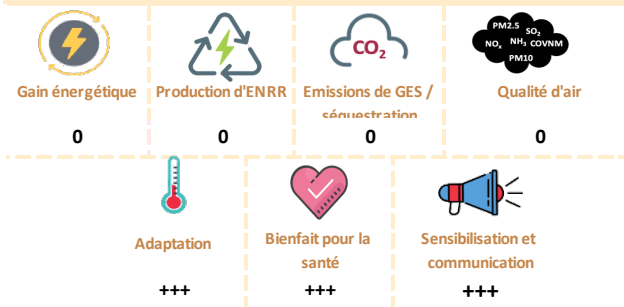
De plus, les zones soumises au risque inondation aujourd'hui ne seront pas les mêmes que celles de demain étant donné la multiplicité des types d'inondations et la relative imprévisibilité des lieux de remontées de nappes alluviales.

La CCM a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et est également exploitant du système d'endiguement. Le SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) porte lui l'animation du PAPI Garonne Girondine. Le SMEAG a produit une charte "Garonne & Confluences" qui recense les bonnes pratiques d'entretien et de gestion du lot et des berges de la Garonne cohérentes avec le SAGE Garonne (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

**OBJECTIF**

Limiter le nombre d'inondations et leurs impacts - protéger le territoire de façon homogène aux risques actuels et futurs

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

dont en cours

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
				en k€ TTC	en k€ TTC	
6.2.1	Réaliser une étude sur la gestion du bocage Nord (gestion hydraulique)	CCM	-	2023 : lancement de l'étude	-	100k€
6.2.2	Sensibiliser et informer de manière pédagogique les habitants des communes en bords de Garonne ou en zones à risque sur le risque inondation, les modélisations à 2050, le PPRI	CCM, communes	SMEAG	-	-	
6.2.3	Mettre en place le Programme d'Etude préalable (PEP) au PAPI Garonne Girondine	SMEAG	CCM, CDC du Réolais en Sud Gironde, CdC Convergence Garonne, CdC du Sud Gironde, CdC des portes de l'Entre Deux Mers	durée du PAPI : 3 ans à partir de 2022	-	500 k€ financé à 50% par l'état
6.2.4	Poursuivre l'entretien des cours d'eau pour prévenir le risque d'inondation par débordement en portant une attention particulière à la préservation des écosystèmes, via l'utilisation de méthodes douces.	Propriétaires riverains, Communes, CCM	Entreprises d'insertion	-	1 300 k€	
6.2.5	Obtenir l'autorisation du système d'endiguement, conserver et entretenir les digues et mettre en place une protection homogène sur le territoire	CCM	Etat	été 2024 : obtention prog tvx	-	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
% d'avancement du PEP		SMEAG
% de conventions signées pour les digues		CCM
% PLU identifiant les secteurs soumis aux inondations		CCM



**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter aux impacts du changement climatique**

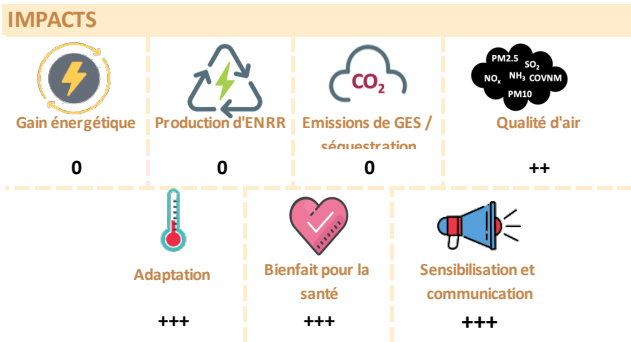
**Action 6.3 Gérer et prévenir les risques feu de forêt et sécheresse**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION** | **OBJECTIF**

La surface de forêt est de 22 000 ha environ soit 63% du territoire. Il s'agit principalement d'une forêt privée de pins maritimes. L'intensité, l'étendue et la proximité à la CCM des incendies de Gironde de 2022, dus notamment au phénomène de sécheresse et de canicule, témoigne de l'importance pour la collectivité d'adresser le risque incendie que ce soit de manière préventive ou à postériori. Une des spécificités de la Gironde étant la forte proximité et cohabitation entre espaces urbanisés et forêt, la sensibilisation de la population et des propriétaires forestiers à la prévention des risques incendie apparaît comme une action prioritaire à mener, étant donné le facteur de risque important que cette proximité représente. L'évolution de la forêt d'un modèle monoculture et monofonctionnel, avec comme unique débouché les produits bois vers une forêt qui rend une multitude de services écosystémiques (dont une humidification des sols et sous-bois et une augmentation de l'évapotranspiration) apparaît également comme primordial pour l'adapter au monde de demain et la rendre plus résiliente aux agressions extérieures.

Limiter les incendies de forêt



**SOUS-ACTIONS** | **PORTEUR** | **PARTENAIRES** | **CALENDRIER** | **INVESTISSEMENT** | **BUDGET**

SOUS-ACTIONS	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET
<i>dont en cours</i>				<i>en k€ TTC</i>	<i>en k€ TTC</i>
6.3.1 Etudier le risque sécheresse	CCM			-	-
6.3.2 Sensibiliser le public au risque feu de forêt	SDIS, DFCI, ONF, CRPF	CCM		-	-
6.3.3 Sensibiliser sur les différentes fonctions écosystémiques de la forêt (îlots de fraîcheur, stabilisation des sols, production de bois, rôle récréatif) en s'appuyant sur une forêt publique communale via l'organisation d'une forêt mosaïque et inciter les propriétaires forestiers à mettre en place des dispositifs similaires	CRPF, associations citoyennes, Communes	CCM		à déterminer selon projet	à déterminer selon projet
6.3.4 Développer les outils de gestion de crise, notamment la formation, l'acquisition et la mutualisation de moyens matériels de garde du feu	CCM	SDIS	2023-2029	60 k€ env	-
6.3.5 Faire appliquer les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) au nom du pouvoir de police du Maire	Communes	CCM, propriétaires		-	-
6.3.6 Réfléchir à l'organisation de l'aménagement et du mitage urbain dans le cadre des PLU pour réduire le risque feu de forêt et diminuer l'exposition des riverains	Communes	DFCI, SDIS		-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Surface de forêt incendiée (ha) / an	CCM
Nombre d'animations/sensibilisations au risque feux de forêt	CCM





**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter aux impacts du changement climatique**

**Action 6.4 Conserver la ressource en eau et anticiper les potentiels conflits d'usage et demande supplémentaire en**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

La CCM dispose d'une eau de qualité mais plusieurs ressources en eaux profondes sont en limite d'exploitation, voire en état déficitaire. L'augmentation de la population et les impacts du changement climatique vont accroître les besoins. De potentiels conflits d'usages apparaissent au sein du territoire entre acteurs mais aussi avec Bordeaux Métropole.

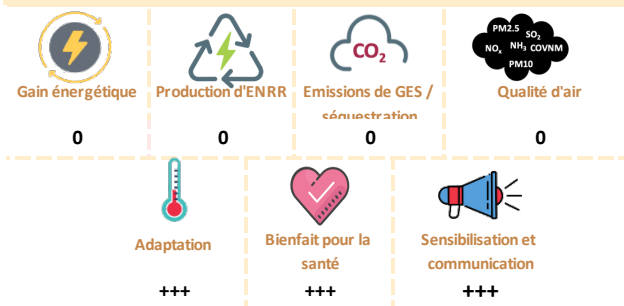
La gestion de l'eau fait intervenir différents acteurs et différentes ressources, ce qui complexifie la thématique. Le SMEAG porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de Garonne. Le SMEGREG porte le SAGE nappes profondes (révisé en 2013).

La CCM doit prendre les compétences "Assainissement des eaux usées" et "Eau" au plus tard en 2026. A l'heure actuelle 6 structures sont compétentes en eau potable, 8 en assainissement collectif et 5 en assainissement non collectif.

**OBJECTIF**

Assurer l'accès à tous à l'eau dans le temps

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT	BUDGET	
				en k€ TTC	en k€ TTC	
<i>dont en cours</i>						
6.4.1	Etudier les impacts socio-économiques du changement climatique sur l'usage de l'eau sur le périmètre du SAGE vallée de la Garonne	SMEAG	1er trim 2023 : livraison du diagnostic	-	-	
6.4.2	Etudier la sécurité d'approvisionnement en eau de la CCM et établir une feuille de route, en lien avec le SAGE Nappes Profondes	Communes et syndicats	SMEGREG, BxM	-	à déterminer	
6.4.3	Sensibiliser les acteurs du territoire sur l'usage de l'eau et les comportements économes	Communes et syndicats	SMEGREG	2023-2029	-	à déterminer
6.4.4	Participer aux discussions avec la Commission Locale de l'Eau	Communes et syndicats		2023-2029	-	-
6.4.5	Préparer la prise de compétence sur l'eau par la CCM en application des obligations réglementaires législatives	CCM	Bordeaux Métropole	2023-2026	-	-
6.4.6	Veiller à la qualité des réseaux de distribution d'eau pour garantir un taux de rendement élevé permettant de limiter les fuites et préserver la ressource	Syndicats des eaux et communes		2023-2029	1500 kTTC /an	à déterminer
6.4.7	Lors des révisions de PLU, prévoir des solutions de limitation de phénomènes d'imperméabilité urbaine en intégrant davantage l'eau dans les aménagements des collectivités (réfection des places et voiries...) avec un recours systématique aux solutions low tech (gestion à ciel ouvert, création de noues...)	Communes	CCM	2023-2029	-	-
6.4.8	Inscrire dans les documents d'urbanisme la limitation du développement urbain en fonction des capacités de la ressource en eau	Communes	CCM	2023-2029	-	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
	Réalisation de l'étude d'adaptation du SAGE	SMEAG
	Indice linéaire de pertes et rendement des réseaux	syndicats des eaux, CCM



**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter aux impacts du changement climatique**

**Action 6.5 Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur et améliorer l'accès aux îlots de fraîcheur**

Date mise à jour : 28/10/2022

**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Un îlot de chaleur est un secteur urbanisé où, de par la minéralisation des surfaces, les températures sont plus élevées que dans les secteurs environnants. Ce phénomène touche les grands centres urbains mais également les quartiers pavillonnaires. Il a des conséquences néfastes pour la santé de l'Homme et est amené à s'amplifier avec l'évolution des températures.

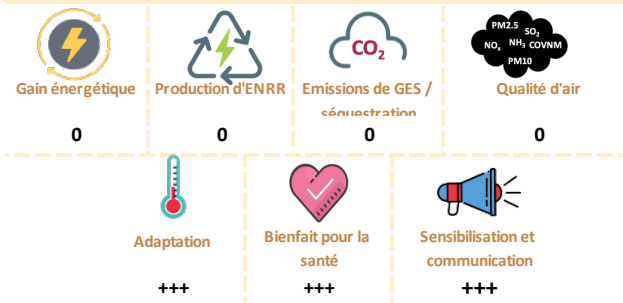
Des actions sont possibles ponctuellement au niveau de l'îlot mais des approches globales à une échelle plus large (incluant les trames vertes et bleues et les territoires voisins) sont également importantes.

La mise en place en priorité de solutions "sans regret", basées sur la nature qui sont multifonctionnelles et adressent plusieurs phénomènes à la fois (canicule, inondations, incendie) apparaît comme très intéressante et efficace en terme de coût et permet de fédérer les acteurs du territoire pour le diriger à terme vers une trajectoire d'adaptation davantage institutionnalisée.

**OBJECTIF**

Faire en sorte que chaque habitant du territoire puisse vivre les épisodes de chaleur dans les meilleures conditions

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT <i>en k€ TTC</i>	BUDGET <i>en k€ TTC</i>
<i>dont en cours</i>					
6.5.1	Sensibiliser les riverains sur les adaptations du bâti aux températures élevées afin d'assurer un confort intérieur lors de phénomène de canicules, notamment via la formation des animateurs de la plateforme énergétique.	CAUE	Communes	-	-
6.5.2	Identifier les îlots de fraîcheur du territoire et communiquer au public	CCM et communes	Office du tourisme, A'urba, CAUE	-	environ 8 k€ /km2 étudié pour une analyse aérienne
6.5.3	Développer les micro-forêts sur espaces urbanisés et friches	Communes	Associations environnementales ou de quartier	-	-
6.5.4	Inscrire dans les documents de planification (PLU) des dispositions spécifiques pour limiter les îlots de chaleur et transformer ceux existants (ex : en désimperméabilisant voire déminéralisant les espaces extérieurs...).	Communes	CCM	-	-

**INDICATEURS**

	Intitulé	Producteur
	Elaborer une cartographie des îlots de fraîcheur du territoire	CCM, Office de tourisme
	% de PLU comprenant des dispositions spécifiques pour limiter les îlots de chaleur	Communes
	Nombre de micro-forêts	Communes



**Axe 6. Protéger le vivant et évoluer vers un territoire résilient, en capacité de s'adapter aux impacts du changement climatique**

**Action 6.6 Améliorer la qualité de l'air du territoire**

Date mise à jour : 28/10/2022

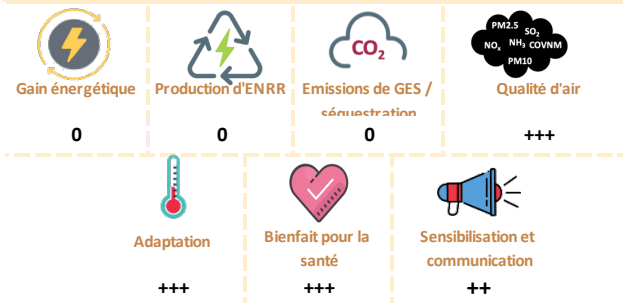
**CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE L'ACTION**

Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), les PCAET se doivent désormais d'intégrer le pilier « Qualité de l'Air ». De plus, la CCM entre dans le périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Bordelaise qui met en œuvre des mesures permettant de contribuer à la réduction de certains polluants atmosphériques ciblés. La présence sur le territoire d'une autoroute et une implantation forte de viticulteurs rend la thématique d'autant plus importante. La qualité de l'air du territoire est très dépendante de comportements et politiques menées à des échelles plus agrégés (étant donné la prépondérance de la place du secteur du transport dans les émissions de polluants) et la coopération avec les territoires voisins, notamment Bordeaux Métropole est donc essentielle sur ce sujet.

**OBJECTIF**

Diminuer les polluants atmosphérique pour tendre vers les objectifs du PREPA

**IMPACTS**



**SOUS-ACTIONS**

	PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER	INVESTISSEMENT en k€ TTC	BUDGET en k€ TTC
<b>6.6.1</b> Améliorer la connaissance du volet Qualité de l'air <i>dont en cours</i>	CCM	ATMO	2023-2029	-	-
<b>6.6.2</b> Sensibiliser les habitants sur les pratiques émettrices de polluants atmosphériques, faire respecter les réglementations en place à ce sujet, et les informer sur des alternatives	CCM, communes	-	2023-2029	-	-
<b>6.6.3</b> Former les animateurs de la plateforme de rénovation énergétique pour intégrer la compétence qualité de l'air	ATMO, CREAQ, ALEC	CCM	2023-2029	-	-
<b>6.6.4</b> Participer à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de Bordeaux Métropole, dont le périmètre inclut la CCM dans sa totalité	CCM	Bordeaux Métropole	2023-2029	-	-
<b>6.6.5</b> Intégrer le critère qualité d'air lors du changement d'équipements communaux et intercommunaux dédiés au chauffage et à l'eau chaude sanitaire pour des dispositifs moins émetteurs de polluants (solaire thermique, pompes à chaleur,...)	CCM, communes	-	2023-2029	-	-
<b>6.6.6</b> Effectuer une étude d'opportunité ZFE, en conformité avec les obligations réglementaires et participer à la réflexion sur la mise en œuvre de la ZFE de Bordeaux Métropole	CCM, BM	Bordeaux Métropole	avant 2025	-	-

**INDICATEURS**

Intitulé	Producteur
Nombre de formations suivies par les services ou élus sur la qualité de l'air	CCM
Réalisation de l'étude d'opportunité ZFE	CCM
Nombre d'actions de sensibilisation de la population sur la qualité d'air	CCM